



CHAMBRE DES COMMUNES

# UNE NOUVELLE PIÈCE D'UN DOLLAR



UN RAPPORT  
DU COMITÉ PERMANENT  
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

JUIN 1985



CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n° 22

Issue No. 22

Le jeudi 30 mai 1985  
Le mardi 4 juin 1985  
Le mercredi 5 juin 1985

Thursday, May 30, 1985  
Tuesday, June 4, 1985  
Wednesday, June 5, 1985

Président: Bill Kempling

Chairman: Bill Kempling

*Procès-verbaux et témoignages  
du Comité permanent des*

*Minutes of Proceedings and Evidence  
of the Standing Committee on*

## Prévisions budgétaires en général

## Miscellaneous Estimates

CONCERNANT:

RESPECTING:

L'ordre de renvoi concernant la frappe et la mise  
en circulation d'une pièce d'un dollar

The Order of Reference relating to the issue of a  
circulating dollar coin

Y COMPRIS:

INCLUDING:

Le PREMIER RAPPORT à la Chambre

The FIRST REPORT to the House

Première session de la  
trente-troisième législature, 1984-1985

First Session of the  
Thirty-third Parliament, 1984-85

COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

*Président:* Bill Kempling  
*Vice-président:* Mary Collins

MEMBRES/MEMBERS

George Baker  
Pat Binns  
Jean-Pierre Blackburn (*Jonquière*)  
Don Boudria  
Bud Bradley  
Michael Cassidy  
David Daubney  
Simon de Jong  
André Harvey  
Bill Lesick  
Peter Peterson  
Anthony Roman  
Bill Tupper

STANDING COMMITTEE ON MISCELLANEOUS  
ESTIMATES

*Chairman:* Bill Kempling  
*Vice-Chairman:* Mary Collins

SUBSTITUTS/ALTERNATES

David Berger  
Gilles Bernier  
Anne Blouin  
Lise Bourgault  
Patrick Boyer  
Bob Brisco  
Jim Caldwell  
Murray Cardiff  
Terry Clifford  
Leo Duguay  
Douglas Frith  
Stan Hovdebo  
W.R. Bud Jardine  
John Rodriguez  
Bernard Valcourt

(Quorum 8)

*Le greffier du Comité/Clerk of the Committee*

Jean Michel Roy

*Attaché de recherche/Research Officer*

Gilles Gauthier

Conformément à l'article 69(4)*b*) du Règlement:

Le vendredi 31 mai 1985:

Stan Hovdebo remplace Howard McCurdy.

Pursuant to Standing Order 69(4)(*b*):

On Friday, May 31, 1985:

Stan Hovdebo replaced Howard McCurdy.

# TABLE DES MATIÈRES

Page	
1	Introduction
1	La mise en circulation d'une pièce d'un dollar
3	A. Les besoins
6	B. Les coûts de production
9	Accueil par le grand public
10	A. Les caractéristiques physiques de la nouvelle pièce d'un dollar
11	B. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar
11	1. Comment favoriser l'adoption de la pièce d'un dollar
12	2. Le syndrome des billets de deux dollars dans l'Ouest du Canada
13	3. Distribution et disponibilité de la nouvelle pièce
<hr/>	
13	Évaluation des deux propositions concernant la nouvelle pièce
13	A. Caractéristiques des deux produits proposés
13	B. Comparaison des deux propositions
<hr/>	
<p>Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général a l'honneur de présenter son</p> <h2 style="text-align: center;">PREMIER RAPPORT</h2>	
21	Annexe I — Liste des témoins
31	Annexe II — Particuliers et organismes qui ont présenté des résolutions et envoyé des lettres au Comité, mais qui n'ont pas témoigné
33	Annexe III — Liste de témoins et procès-verbaux

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Introduction</b> .....	1
<b>La mise en circulation d'une pièce d'un dollar</b> .....	3
A. Le besoin.....	3
B. Les coûts de production.....	6
<b>Accueil par le grand public</b> .....	9
A. Les caractéristiques physiques de la nouvelle pièce d'un dollar.....	10
B. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar .....	11
1. Comment favoriser l'utilisation de la pièce d'un dollar.....	11
2. Le syndrome des billets de deux dollars dans l'Ouest du Canada .....	12
3. Distribution et disponibilité de la nouvelle pièce .....	13
<b>Évaluation des deux propositions concernant la nouvelle pièce</b> .....	15
A. Caractéristiques des deux produits proposés .....	15
B. Répercussions sur l'économie .....	17
C. Le point de vue exprimé par la Municipalité régionale de Sudbury .....	18
<b>Répercussions sur le secteur de la fabrication des billets de banque</b> .....	19
<b>Seigneurage</b> .....	21
A. Affectation des recettes de seigneurage résultant de la première émission au financement des Jeux olympiques de Calgary .....	22
B. Le seigneurage dans les années à venir .....	22
<b>Recommandations</b> .....	25
<b>Annexe I — Liste des témoins</b> .....	27
<b>Annexe II — Particuliers et organismes qui ont présenté des mémoires et envoyé des lettres au Comité, mais qui n'ont pas témoigné</b> .....	31
<b>Annexe III — Ordre de renvoi et procès-verbaux</b> .....	33

## LA MISE EN CIRCULATION D'UNE PIÈCE INTRODUCTION

---

Conformément à son Ordre de renvoi daté du 14 février 1985, le Comité permanent des prévisions budgétaires en général a étudié l'opportunité pour le Canada de mettre en circulation une nouvelle pièce d'un dollar; l'opportunité de réunir des fonds pour les Jeux olympiques de Calgary de 1988 en accordant à l'organisation des Jeux le seigneurage de la première émission des pièces en question; et les dimensions, la forme et la composition d'une telle pièce d'un dollar si l'on décide de l'émettre. Le sujet étant d'intérêt public, le Comité a avisé la population canadienne qu'il tiendrait des audiences pour connaître son opinion. Malgré un délai très court, plus d'une vingtaine d'organismes et de nombreux particuliers ont envoyé un mémoire ou une lettre et 12 d'entre eux ont comparu devant le Comité. En outre, le Comité a tiré des renseignements précieux des témoignages des représentants de la Monnaie royale canadienne, de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de celui du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur). Le Comité tient à remercier tous ces organismes pour l'importante contribution qu'ils ont apportée à ses travaux. Le présent rapport est le fruit de toutes ces consultations et des délibérations du Comité.



## LA MISE EN CIRCULATION D'UNE PIÈCE D'UN DOLLAR

---

### A. Le besoin

L'objectif premier du système monétaire d'un pays est de servir de moyen d'échange pour les transactions commerciales. Pour ce faire, le système monétaire doit véritablement refléter les besoins et les préférences de la population. Le Comité s'est donc longuement attaché au cours des audiences et de ses délibérations à étudier la nécessité de mettre en circulation une nouvelle pièce d'un dollar. Il s'est agi là de sa tâche non seulement la plus importante, mais également la plus difficile. De façon générale, les Canadiens pensent beaucoup de bien de leur monnaie. Au fil des ans, le système monétaire canadien a très rarement été modifié de façon à ne pas imposer de changements inutiles susceptibles de perturber la vie quotidienne. Les changements effectués ont toujours été guidés par la prudence. Le Comité n'entend pas déroger à cette tradition et ses recommandations sont le fruit d'une analyse détaillée des témoignages qui lui ont été présentés.

Ce n'est pas d'hier que l'on songe à mettre en circulation une nouvelle pièce d'un dollar. Les discussions avec les parties intéressées ont commencé en 1978 au cours des réunions du Comité consultatif sur la monnaie, composé d'organismes qui traitent directement avec la Monnaie royale canadienne. Récemment, d'autres discussions et rencontres ont eu lieu avec les ministres et les fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement estime qu'il est temps de permettre au public d'exprimer son opinion sur la possibilité de mettre en circulation une nouvelle pièce d'un dollar et notre Comité lui donne donc pour la première fois l'occasion de se faire entendre.

L'Association canadienne du transport urbain a vigoureusement fait valoir la nécessité de mettre en circulation une pièce d'un dollar. Elle estime que si les Canadiens utilisaient beaucoup cette pièce de monnaie, les commissions de transport pourraient réaliser d'importantes économies au chapitre des frais d'exploitation car la majeure partie des difficultés qu'elles éprouvent actuellement pour la perception des tarifs disparaîtraient. Au mois de février 1985, les commissions de transport ont dit percevoir 203 millions de billets d'un dollar par année dans les boîtes de perception des autobus, des tramways ou dans les stations ferro-

viaires. Et cette somme augmente rapidement car le tarif passager en argent des adultes au Canada varie aujourd'hui de 80 cents à 1,15 \$. D'après un sondage effectué en février 1985 auprès de 10 grands réseaux de transport en commun, 80 personnes étaient affectées au traitement manuel des billets d'un dollar, ce qui représente des salaires annuels de 1,8 million de dollars. L'Association a fait remarquer que ce débours constitue une perte nette pour les usagers puisque cet argent pourrait être affecté de façon plus judicieuse à l'amélioration d'un service qu'utilisent plus de 1,5 milliard de passagers par année. En outre, il s'agit d'une perte nette pour tous les contribuables canadiens qui assument directement une part du financement du transport en commun par le biais des subventions accordées par le gouvernement. Malgré des progrès remarquables réalisés dans les méthodes de perception des tarifs, il ne semble exister aucune autre solution de rechange viable à la mise en circulation d'une pièce d'un dollar. À Calgary, par exemple, il en coûterait 250 000 dollars pour installer des distributeurs de monnaie dans les grands points de correspondance des transports en commun, sans pour autant qu'il en découle des avantages concrets, en ce qui a trait à la fois au côté pratique pour les usagers (dont environ 50 % paient comptant) et aux économies au chapitre des frais d'exploitation que pourraient réaliser les commissions de transport.

Les exploitants de distributeurs automatiques sont eux aussi très favorables à la mise en circulation de la pièce d'un dollar. Les représentants de l'Association canadienne de distribution automatique qui ont comparu devant le Comité ont tenté de montrer comment cette nouvelle pièce aiderait ses membres à assurer un service important et parfois essentiel à de nombreux Canadiens. Il existe au Canada 122 000 distributeurs automatiques dans lesquels se font en une journée plus de 16 millions de transactions à l'aide de pièces de monnaie. En 1984, ces transactions ont totalisé 341 millions de dollars. Une vaste gamme de produits sont en vente dans les usines, les hôpitaux, les universités, les écoles, les hôtels et les centres de loisirs. La mise en circulation d'une pièce d'un dollar permettrait d'accroître la gamme des produits offerts ce qui, en retour, assurerait un meilleur service, particulièrement pour les travailleurs de nuit ou pour ceux qui sont loin d'un magasin ou d'un restaurant. De plus, la nouvelle pièce d'un dollar permettrait d'accélérer les transactions, éviterait d'avoir sur soi de grandes quantités de pièces de monnaie et améliorerait la productivité globale de l'industrie, condition essentielle pour que celle-ci demeure compétitive.

Le Conseil canadien des aveugles et l'Institut national pour les aveugles sont tous deux en faveur de la mise en circulation de la pièce d'un dollar. Comme le faisait éloquemment remarquer l'un de leurs représentants, l'utilisation d'une pièce d'un dollar facilement distinguable des autres pièces permettrait à une personne aveugle d'être sûre de la monnaie qu'on lui rend pour toutes les transactions de moins de 5 dollars. Une pièce d'un dollar serait donc très avantageuse pour les handicapés visuels.

La Société canadienne des postes et la société Bell Canada sont deux autres organismes qui se sont dits intéressés par la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar, bien que ni l'une ni l'autre n'aient comparu devant le Comité. La Société canadienne des postes exploite plus de 5 000 distributeurs automatiques de timbres dans tout le pays, dont les ventes totales s'élèvent à environ 5 millions de dollars. Bien que ces ventes soient minimes comparativement au chiffre d'affaires total de la Société, la plupart des distributeurs sont situés dans des endroits stratégiques (aéroports, gares ferroviaires, foyers pour personnes âgées) où ils offrent un service pratique et utile.

L'intérêt que manifeste la société Bell Canada pour la nouvelle pièce d'un dollar vient du fait qu'elle possède 85 000 des 100 000 taxiphones au Canada. Grâce à la nouvelle pièce

d'un dollar, les usagers pourraient plus facilement payer comptant leurs appels interurbains, ce qui serait avantageux surtout pour les clients incapables d'utiliser un autre mode de paiement.

Essentiellement, le Conseil canadien du commerce de détail et l'Association des Banquiers canadiens ont adopté une position de neutralité. Les deux organismes ont dit que leur objectif premier est de bien servir le public et que si celui-ci est prêt à utiliser une pièce au lieu d'un billet d'un dollar, ils estiment tout à fait justifié d'acquiescer à ses désirs.

Les membres du Comité ont axé leur analyse des témoignages entendus sur deux aspects précis mais connexes. D'abord, le Comité a étudié l'importance relative des activités que viendrait faciliter ou améliorer la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar afin de déterminer si la population canadienne en voit suffisamment la nécessité. Deuxièmement, le Comité a examiné les arguments présentés par les groupes en faveur de la mise en circulation de la pièce d'un dollar afin de déterminer si la frappe de cette pièce répond à un besoin essentiel.

Les spécialistes en la matière estiment qu'environ 75 % de toutes les transactions commerciales se font à l'aide de pièces de monnaie, mais que seulement une fraction de ces transactions ne se fait qu'avec des pièces de monnaie et, plus précisément, qu'une fraction encore moindre des transactions nécessite l'usage exclusif de pièces de monnaie. Dans la plupart des grands réseaux de transport en commun, moins de 50 % des passagers paient leur tarif en argent (deux exceptions toutefois: Vancouver 60 % et Halifax-Darmouth 75 %). Dans les deux plus grandes villes canadiennes, soit Toronto et Montréal, cette proportion n'est que de 15 % et de 16 % respectivement. Les ventes totales des sociétés de distribution automatique sont très minimes comparativement au volume total des transactions dans l'industrie du commerce de détail; la même comparaison quantitative vaut pour les transactions réalisées dans les distributeurs automatiques de la Société canadienne des postes et pour les recettes tirées des taxiphones. Ainsi, l'importance dans l'économie canadienne des transactions de ceux qui sont en faveur de la mise en circulation de la nouvelle pièce d'un dollar est relativement faible. À court terme, seulement un petit nombre de Canadiens profiteraient directement de ce changement.

À long terme, le nombre des Canadiens directement avantagés par cette nouvelle pièce augmentera probablement. L'inflation des dernières décennies a considérablement rongé le pouvoir d'achat ou la valeur d'échange des pièces de monnaie de peu de valeur. L'utilité de la monnaie divisionnaire utilisée actuellement est donc moins marquée car elle n'a pas su s'adapter à l'évolution de la situation. Aujourd'hui, certains peuvent soutenir de plus en plus que pour les transactions de moindre valeur, les pièces de monnaie sont plus pratiques que les billets; elles sont un moyen de paiement plus rapide et peuvent s'insérer facilement dans les distributeurs automatiques.

Pour évaluer la nécessité de mettre une nouvelle pièce d'un dollar en circulation, il faut tenir compte en deuxième lieu des caractéristiques des utilisateurs éventuels. Comme l'ont fait valoir les groupes en faveur de la mise en circulation de la nouvelle pièce d'un dollar, les problèmes causés par l'absence de cette pièce ne peuvent être réglés autrement. La *Toronto Transit Commission*, par exemple, continue à dépenser plusieurs centaines de milliers de dollars chaque année pour trier les 60 000 billets d'un dollar déposés quotidiennement dans les boîtes de perception par les usagers en dépit de tous les efforts qu'elle déploie pour convaincre les gens de ne pas les utiliser. En outre, la plupart des grands réseaux de transport en

commun sont aux prises avec des fraudes (utilisation de billets mutilés) dont le nombre croît à un rythme inquiétant. Jusqu'à maintenant, les exploitants de machines distributrices ont pallié l'inexistence d'une pièce d'un dollar, en installant des distributeurs de monnaie, solution insatisfaisante toutefois pour bien des raisons: seuls les billets propres peuvent être utilisés, les machines épuisent très vite leurs réserves, les problèmes de capacité de la machine ne sont pas faciles à résoudre. Pour ce qui est des personnes souffrant de troubles visuels, les quelques solutions de rechange à la pièce d'un dollar - des identificateurs électroniques, l'impression de points saillants sur les billets - sont encore au stade du développement. La frappe d'une pièce d'un dollar est donc la seule solution rapide à leurs problèmes d'identification. L'absence de toute solution de rechange à long terme à la mise en circulation d'une pièce d'un dollar a créé une clientèle captive, c'est-à-dire des personnes pour qui l'utilisation d'une telle pièce est impérative. Celles-ci estiment non seulement que la pièce d'un dollar comporte des avantages, mais que l'absence d'une telle pièce constitue pour elles un gros désavantage.

Le Comité a également pris en considération le fait que la frappe d'une nouvelle pièce d'un dollar, tout en aidant les commissions de transport en commun à mieux servir leurs usagers, améliorerait la situation financière des administrations municipales de toutes les régions du pays. Plusieurs d'entre elles ont déjà adopté une résolution en faveur de la mise en circulation d'une pièce d'un dollar et la Fédération canadienne des municipalités a appuyé publiquement la position défendue par l'Association canadienne du transport urbain. L'aide à un autre palier de gouvernement constitue un argument solide à l'appui de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar.

## **B. Les coûts de production**

En tant que moyen d'échange, le système monétaire atteint son objectif lorsqu'il répond de façon satisfaisante aux besoins du public. Il s'agit du critère bien connu de l'efficacité. Le système monétaire doit également faire preuve d'efficience dans la mise en place d'un mode de paiement acceptable. Dans le cas présent, l'évaluation de l'efficience de la frappe d'une nouvelle pièce d'un dollar par rapport à l'émission d'un billet d'un dollar requiert une analyse comparative des coûts associés à la production d'une forme de monnaie, pièce ou coupure, pour un volume désiré de circulation. L'efficience est maximale quand le mode de paiement le moins coûteux est choisi. Puisqu'il y a environ 300 millions de billets d'un dollar présentement en circulation, les calculs de coûts comparatifs entre les billets et les pièces doivent être effectués d'après ce volume de circulation.

Cela coûte 55,38 \$ pour produire 1 000 billets d'un dollar. Ce coût comprend l'impression, le transport, le traitement, les assurances, les taxes, les locaux et les autres frais généraux. Pour un volume de 300 millions de coupures, le coût de production total se situe aux environs de 16,6 \$ millions de dollars. En tenant compte du fait que les billets d'un dollar n'ont qu'une durée moyenne d'un an, ce coût doit être assumé annuellement par la Banque du Canada afin de maintenir le même volume de circulation.

Le coût de production des pièces d'un dollar varie selon le produit choisi et selon les coûts de la frappe des pièces encourus par la Monnaie royale canadienne (voir ci-après les pages 15 à 17). Le coût du produit de nickel doré proposé par *Sherritt Gordon Mines* est évalué à 101 \$ pour 1 000 pièces, alors que le coût du produit Nigold proposé par *Inco* atteint 282 \$ pour 1 000 pièces. À cela doit s'ajouter un montant de 5 \$ par 1 000 pièces

pour les frais de transport et d'entreposage. Le coût total de la frappe de 300 millions de pièces atteindrait donc 31,8 millions de dollars pour le produit de nickel doré présenté par *Sheritt Gordon Mines* et 86,1 millions de dollars pour le produit Nigold offert par *Inco*. Ces estimations représentent le coût initial engendré par la mise en circulation de 300 millions de pièces qui pourraient durer une période de 20 ans.

Afin de procéder à une comparaison adéquate des coûts d'émission des billets ou des pièces, certains ajustements doivent être effectués afin de tenir compte de la durée de vie de chacune des formes de monnaie. Cet ajustement peut être fait en calculant la valeur présente de l'émission de 300 millions de billets pendant les 20 ans que les pièces sont censées durer. En supposant un taux réel d'actualisation de 5 %, le coût total engendré par la production annuelle de 300 millions de billets pendant 20 ans s'élèverait à 206,8 millions de dollars.

Au cours d'une période de 20 ans, les économies potentielles pour le gouvernement occasionnées par la mise en circulation d'une pièce d'un dollar se chiffrent comme suit: environ 175 millions de dollars si le produit de nickel doré proposé par *Sheritt Gordon Mines* est sélectionné; environ 120,7 millions de dollars si le choix est porté sur le produit Nigold offert par *Inco*.<sup>(1)</sup>

Il ne s'agit toutefois que de chiffres approximatifs qui ne tiennent compte que des coûts directs et non des répercussions probables sur l'ensemble des pièces et des billets de banque. Il se pourrait que les sociétés d'impression de billets de banque doivent en contrepartie augmenter le coût d'impression des autres coupures (voir la section Répercussions sur le secteur de la fabrication des billets de banque) et que l'on doive réajuster le volume de production des pièces de valeur moindre. Les frais généraux pourraient également varier selon le volume de production des pièces, de même que les coûts de transport et d'entreposage.

Le Comité note le fait que la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar permettra au gouvernement de réaliser des économies. Il ne faut toutefois pas oublier que les coûts de production initiaux de cette pièce d'un dollar sont assez élevés. La réussite de l'entreprise dépend de l'accueil que le grand public réservera à la pièce. Si la population boudait la nouvelle pièce, le gouvernement pourrait subir d'importantes pertes. Bref, bien que les comparaisons de coûts semblent favoriser la frappe de la pièce de monnaie, une décision de ce genre ne peut être fondée exclusivement sur le coût, l'acceptabilité de la nouvelle pièce d'un dollar constituant un facteur plus important.

<sup>(1)</sup> Il convient de mentionner ici qu'à ces économies pour le gouvernement s'ajoutent les rentrées nettes provenant du seigneurage occasionné par la mise en circulation de tout le volume de pièces supérieur à 300 millions, que ce soit durant la première année ou pendant les années subséquentes. Voir à ce sujet la section Seigneurage, pp. 21-23.



## ACCUEIL PAR LE GRAND PUBLIC

---

Il faut bien peser les arguments en faveur de la frappe d'une nouvelle pièce d'un dollar et les désirs du grand public en ce qui concerne le système monétaire. Comme on l'a dit dans le chapitre qui précède, pour qu'une monnaie divisionnaire soit efficace, il faut que les éléments qui la constituent conviennent bien au grand public. Il ne faut donc pas se surprendre que tous les témoins qui ont comparu devant le Comité aient insisté sur le fait que le succès de la nouvelle pièce d'un dollar dépend dans une large mesure de l'accueil que lui réservera le grand public. En dernière analyse, c'est l'attitude du public qui sera déterminante. Malheureusement, la préférence du grand public pour un moyen d'échange en particulier est une notion abstraite amalgamant des facteurs psychologiques comme les traditions et l'habitude et d'autres considérations plus concrètes comme la conception matérielle et la protection contre la contrefaçon; en d'autres mots elle est très difficile à prévoir.

Ces sentiments contradictoires sont ressortis dans les résultats d'un sondage Gallup effectué en septembre 1984 pour le compte de certains membres du Comité consultatif sur la monnaie.<sup>(1)</sup> Lorsqu'on leur a demandé s'ils favorisaient la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar, 60 % des Canadiens interrogés ont répondu dans l'affirmative parce qu'ils estiment qu'une pièce de ce genre serait pratique et utile. Par contre, 61 % ont dit préférer qu'on leur rende la monnaie au moyen de billets, parce qu'ils n'aiment pas avoir beaucoup de pièces de monnaie sur eux. On pourrait toutefois atténuer l'ambivalence des Canadiens relativement à la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar, par une conception matérielle appropriée et en obtenant du gouvernement un engagement ferme et bien publicisé. Sur ces deux points, les expériences récentes d'autres pays constituent un bon exemple pour le Canada.

<sup>(1)</sup> Les commanditaires du sondage étaient: l'Association canadienne du transport urbain, l'Association canadienne de distribution automatique, la *Canadian Soft Drink Association*, la Société canadienne des postes, la Monnaie royale canadienne, la *Coin Acceptors of Canada*, l'*Inco Ltd.*, la *Sherritt Gordon Mines*.

## A. Les caractéristiques physiques de la nouvelle pièce d'un dollar

La forme de la pièce doit tenir compte des exigences de deux groupes: le grand public et les machines. La taille, le poids, la couleur ainsi que les propriétés mécaniques et chimiques de la pièce sont très importants. Le Comité est tout à fait conscient de la compétence de la Monnaie royale canadienne non seulement en ce qui a trait à la pièce d'un dollar proposée, mais également à toute la gamme des pièces de monnaie canadiennes en circulation. La réputation d'excellence du Canada dans ce domaine n'est plus à faire. À titre de plus grand producteur mondial de nickel, le Canada est l'un des rares pays à utiliser ce métal pour la fabrication de la plupart de ses pièces durables ne ternissant pas. Le Comité souhaite que la nouvelle pièce d'un dollar maintienne cette réputation d'excellence.

La nouvelle pièce devrait être légèrement plus grosse et plus lourde que la pièce de 25 cents. La Monnaie royale canadienne a proposé une pièce de 7 grammes, d'un diamètre de 26,5 millimètres. L'épaisseur de la pièce frappée serait tout au plus de 2,0 mm. Pour établir une comparaison, la pièce de 25 cents pèse 5 grammes et a un diamètre de 23,88 mm. Tous les témoins qui ont comparu devant le Comité ont semblé favorables aux caractéristiques proposées. La nouvelle pièce d'un dollar satisfait aux exigences des exploitants de machines distributrices puisqu'elle est compatible avec le matériel utilisé à l'heure actuelle. Les associations pour les aveugles ont également exprimé leur satisfaction à l'égard d'une pièce à plusieurs côtés, qui serait ainsi beaucoup plus facile à distinguer des autres pièces. Enfin, les membres du Comité sont généralement d'avis que la légèreté et la petite taille de la pièce proposée devraient recueillir la faveur du grand public dont la plus grande crainte à l'égard de la mise en circulation d'une nouvelle pièce réside dans le désagrément d'avoir à transporter sur soi de lourdes pièces.

La pièce proposée serait d'un jaune d'or. Il semblerait qu'on associe à la couleur or une plus grande valeur. De plus, comme la pièce pourrait être facilement distinguée des autres, il n'y aurait pas de confusion pour les personnes qui n'ont pas une bonne vue ou pour les transactions effectuées sous un faible éclairage. L'expérience d'autres pays est instructive à cet égard. Les pays comme la France, la Grande-Bretagne et l'Australie, où la mise en circulation d'une pièce de monnaie de valeur élevée a été un succès, ont choisi une couleur différente de celle des autres pièces. D'autre part, l'échec de la pièce Susan B. Anthony frappée aux États-Unis s'explique en partie par la ressemblance de la nouvelle pièce avec celle de 25 cents. Le coût de production d'une pièce jaune d'or est toutefois plus élevé que celui d'une pièce en nickel blanc. Le Comité est d'avis que ce coût plus élevé est compensé par le fait que la pièce est facile à distinguer, argument que l'on pourra faire valoir pour inciter le public à l'accepter.

Les propriétés mécaniques et chimiques sont importantes si l'on veut produire une pièce qui durera de nombreuses années et qui ne sera pas la cible des faussaires. Il est prouvé qu'une pièce de nickel pur répond bien à ces critères. Le nickel s'est révélé le meilleur métal pour le monnayage, alliant presque parfaitement faible coût et durabilité. La contrefaçon de pièces faites de nickel pur est très difficile à réaliser étant donné que ses caractéristiques magnétiques facilitent le repérage électronique.

Le nickel est un métal blanc. Pour répondre à la demande d'une pièce jaune d'or, deux entreprises canadiennes ont mis au point de nouvelles techniques de fabrication d'une nouvelle pièce de couleur jaune à base de nickel pur. Il sera question plus loin des avantages et des inconvénients des deux procédés. En ce qui concerne leur contenu en nickel, les deux pro-

duits sont entièrement satisfaisants. Des représentants de l'Association canadienne de distribution automatique ont déclaré devant le Comité que les deux produits répondent à des critères très élevés visant à empêcher la contrefaçon.

## **B. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar**

Le Canada est l'un des rares pays qui n'a pas émis une pièce de monnaie de valeur élevée. Les pièces de 50 cents et d'un dollar qui existent déjà ne sont guère utilisées, d'une part, parce qu'elles sont jugées peu commodes et, d'autre part, parce que la majorité des Canadiens sont habitués à utiliser le billet d'un dollar. D'autres pays ont récemment mis en circulation une pièce de valeur élevée, et il ressort de leur expérience qu'il y a deux difficultés à surmonter: la pièce doit être couramment utilisée par l'ensemble de la population et il doit être facile de se la procurer dans les magasins et les banques. Les pièces qui sont destinées à quelques transactions seulement et qui ne peuvent être obtenues aisément sur demande circulent peu.

### *1. Comment favoriser l'utilisation de la pièce d'un dollar*

Afin de garantir l'utilisation généralisée de la nouvelle pièce d'un dollar, le Comité a étudié avec les témoins les avantages et les inconvénients de deux options. La première consiste à mettre en circulation la nouvelle pièce d'un dollar et à retirer aussitôt le billet d'un dollar. La deuxième consiste à émettre la nouvelle pièce d'un dollar et à conserver le billet d'un dollar.

La substitution de la pièce d'un dollar au billet correspondant comporterait un avantage de taille, puisqu'elle favoriserait la circulation rapide et généralisée de la nouvelle pièce. Il ne fait aucun doute qu'il doit y avoir une pièce ou un billet d'un dollar dans notre système monétaire. Si les billets sont retirés aussitôt que les pièces sont mises en circulation, il serait possible de remplacer toutes les coupures d'un dollar qui circulent actuellement dans une période d'environ un an. Une période de transition aussi brève permettrait de diminuer la confusion et faciliterait le processus d'adaptation des secteurs de la vente au détail et des banques. Le Conseil canadien du commerce du détail et l'Association des Banquiers canadiens ont tous deux affirmé au Comité qu'il était nettement préférable de n'avoir qu'une seule forme de monnaie pour chaque valeur. Même si elles demeurent neutres au sujet de la frappe d'une nouvelle pièce d'un dollar, ces deux organisations ont vivement recommandé au gouvernement de retirer les billets d'un dollar s'il donne suite à son projet d'émission d'une pièce d'un dollar. L'Association canadienne du transport urbain et l'Association canadienne de distribution automatique sont du même avis. Enfin, la Monnaie royale canadienne a déclaré au Comité que dans tous les pays où une nouvelle pièce de monnaie de valeur élevée a été mise en circulation, le succès de l'opération a immédiatement suivi le retrait du billet correspondant.

Cependant, le retrait des billets dans des délais très courts entraîne un problème d'adaptation à cause du calendrier très strict qu'il faut observer. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar entraînera un changement si brusque que certains Canadiens pourraient manifester bruyamment leur insatisfaction. Une telle réaction nuirait sans aucun doute à l'acceptation généralisée de la nouvelle pièce d'un dollar. Des représentants, des employeurs et des fournisseurs du secteur de l'impression de billets de banque ont également manifesté leur inquiétude au sujet des répercussions néfastes que le retrait du billet d'un dollar pourrait avoir sur leur industrie. Cette question sera examinée plus en détail ultérieure-

ment. Il convient toutefois de souligner que l'avenir de ce secteur pourrait être gravement menacé par l'interruption immédiate de l'impression des billets d'un dollar.

La deuxième option consiste à laisser le public voir lui-même s'il préfère la pièce au billet d'un dollar en lui permettant d'utiliser les deux. En règle générale, les avantages dans le premier cas deviennent des inconvénients dans le second, et vice versa. En outre, cette option oblige le gouvernement à prendre de plus grands risques financiers. Comme on l'a déjà mentionné, les coûts initiaux de production de la pièce de monnaie sont assez élevés. Ils pourraient se traduire par une perte nette pour le gouvernement si toutes les pièces frappées se retrouvent dans des coffres-forts au lieu de circuler sur le marché.

Le Comité a longuement discuté des avantages et des inconvénients des deux options. Désireux de trouver un compromis satisfaisant, il a accordé une attention toute particulière à l'incidence possible de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar sur les autres pièces et billets du système monétaire. Il semble qu'il s'ensuivrait une meilleure circulation des pièces de moindre valeur. Ces dernières ayant perdu une partie de leur pouvoir d'achat, les gens ont de plus en plus tendance à payer avec des billets de banque et à retirer indéfiniment de la circulation les pièces qui leur sont rendues en monnaie. Cette pratique crée un besoin artificiel, qui se traduit par l'émission d'un nombre croissant de pièces chaque année, sans que le grand public semble en bénéficier. À titre d'exemple, plus de 100 millions de pièces de 25 cents ont été frappées au cours de chacune des quatre dernières années. Certains estiment que la mise en circulation d'une pièce d'un dollar se solderait par un réaménagement plus efficace du volume de production des différentes pièces de monnaie, simplement parce que le système monétaire refléterait davantage leur pouvoir d'achat.

Il est fort probable que l'émission d'une pièce d'un dollar fera augmenter la demande de coupures de deux dollars. En effet, les Canadiens voudront sans doute limiter le nombre de pièces qu'ils aiment avoir dans leur porte-monnaie. Au lieu de recevoir, comme c'est le cas maintenant, plusieurs billets d'un dollar, les Canadiens pourraient s'habituer à ce qu'on leur rende une seule pièce d'un dollar (et si nécessaire des autres billets) pour chaque transaction faite avec des billets de banque. À l'heure actuelle, il y a presque trois fois plus de billets d'un dollar que de billets de deux dollars en circulation (308 millions contre 122 millions), même si la durée de vie (et, par conséquent, le taux de roulement annuel), des deux coupures est identique. La mise en circulation d'un plus grand nombre de billets de deux dollars permettrait de combler le vide créé par la disparition des billets d'un dollar et d'établir ainsi un équilibre satisfaisant entre les pièces de monnaie et les billets de banque.

## *2. Le syndrome des billets de deux dollars dans l'Ouest du Canada*

Le Comité a étudié avec attention la question de la rareté des billets de deux dollars dans l'Ouest du Canada, surtout dans les provinces des Prairies. Selon des statistiques sur le nombre de coupures de deux dollars en circulation, près de 5 millions de ces billets de banque cessent de circuler chaque année dans les trois provinces des Prairies, tandis que 11 millions de ces billets viennent s'ajouter au volume enregistré dans les autres provinces. De toute évidence, les billets de deux dollars sont si impopulaires qu'il n'est pas près d'y avoir renversement de la tendance observée. Le Comité a voulu savoir si l'absence de billets de deux dollars nuirait à l'acceptation de la nouvelle pièce d'un dollar.

À la suite des témoignages contradictoires entendus à ce sujet, le Comité a conclu qu'on ne pouvait en être sûr. D'autres pays ont tenté l'expérience, et les résultats obtenus sont con-

tradictaires. Aux États-Unis, l'échec de la pièce d'un dollar Susan B. Anthony serait vraisemblablement attribuable au fait qu'il n'y circule pas de billet de deux dollars. En Australie, toutefois, la mise en circulation d'une pièce d'un dollar n'a modifié en aucune façon l'utilisation des coupures de deux dollars, ce qui permet de supposer qu'il n'y a eu aucune substitution. La même ambivalence a été notée dans les résultats d'un sondage Gallup pour la région des Prairies: la plupart des personnes interrogées ont dit souhaiter la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar, mais ont dit préférer qu'on leur rende la monnaie sous forme de billets. Même maintenant, la circulation des différentes pièces de monnaie crée des situations imprévisibles. Ainsi, c'est dans les Prairies que circule le plus grand nombre de pièces de 50 cents, alors que ces mêmes pièces sont mal acceptées dans le centre du Canada parce qu'elles sont jugées trop grosses et trop lourdes.

### 3. *Distribution et disponibilité de la nouvelle pièce*

Le degré de coopération des secteurs de la vente au détail et des banques déterminera dans une large mesure le succès de la nouvelle pièce. Des représentants de ces deux secteurs ont indiqué au Comité qu'ils aideront le gouvernement à faire de la nouvelle pièce d'un dollar un moyen d'échange viable sur le marché, à condition que l'émission de cette pièce corresponde à un désir de changement du public. Ils ont toutefois souligné que l'émission d'une nouvelle pièce aura des répercussions sur la conduite de leurs affaires. En effet, la plupart des magasins de vente au détail devront modifier leur façon de calculer le nombre de billets et de pièces de monnaie qu'il devra y avoir dans la caisse au début de la journée. Les banques devront déterminer leurs besoins en pièces d'un dollar plus fréquemment qu'elles ne le font maintenant pour les autres pièces, à cause de la forte demande.

La disponibilité des pièces de monnaie a rarement été un problème au Canada. L'Association des Banquiers canadiens a toutefois manifesté certaines inquiétudes au sujet des faiblesses éventuelles du réseau actuel de distribution des pièces de monnaie. Comme les frais de manutention et d'entreposage des pièces de monnaie sont plus élevés que ceux des billets, les institutions commerciales et financières préféreront sans doute réduire leurs besoins au minimum. Pour répondre à tout changement rapide et important à ce chapitre, il deviendra impérieux d'avoir facilement accès aux centres de distribution de pièces de monnaie pour garantir la disponibilité de la pièce d'un dollar.

À l'heure actuelle, les banques ont environ douze centres de distribution de pièces de monnaie au Canada. Sur réception d'une commande des banques, la Monnaie royale canadienne livre les pièces, mais les frais de transport sont assumés par le ministère des Finances. Les frais de transport entre ces centres et les quelque 13 000 institutions financières, et entre ces institutions et les détaillants, sont généralement assumés par le destinataire. Selon l'Association des Banquiers canadiens, un tel système de distribution risque d'être imparfait. En bref, elle propose que les frais initiaux de distribution de la pièce aux diverses succursales bancaires soient pris en charge par le gouvernement, et que de nouveaux centres de distribution soient créés par la Monnaie royale canadienne afin d'améliorer le contrôle et la coordination de l'offre et de la demande. Des représentants de la Monnaie royale canadienne ont indiqué au Comité qu'ils étaient prêts à envisager cette possibilité avec les différents intéressés.



## ÉVALUATION DES DEUX PROPOSITIONS CONCERNANT LA NOUVELLE PIÈCE

---

Le système monétaire reflète le degré de perfectionnement de l'industrie, des techniques et des arts d'un pays. La monnaie canadienne jouit d'une excellente réputation dans le monde entier. Non seulement reconnaît-on la grande qualité et la durabilité des pièces, mais comme celles-ci sont entièrement composées de matières canadiennes, elles témoignent de l'ampleur et de la diversité des ressources naturelles de notre pays. Ce louable succès, que l'on doit à la Monnaie royale canadienne et à ses deux principaux fournisseurs, les sociétés *Inco* et *Sherritt Gordon Mines*, mérite d'être souligné. Le Comité espère que la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar respectera cette tradition d'excellence. Ainsi, les caractéristiques de la nouvelle pièce d'un dollar devraient être compatibles avec les ressources naturelles dont dispose le Canada et avec le matériel de monnayage existant. Elle devrait allier rentabilité, esthétique et durabilité.

### A. Caractéristiques des deux produits proposés

Les deux fournisseurs de la Monnaie royale canadienne, les sociétés *Inco* et *Sherritt Gordon Mines*, discutent déjà depuis un certain temps avec la Monnaie royale canadienne de la possibilité de mettre en circulation une nouvelle pièce d'un dollar. Les deux sociétés ont présenté un mémoire au Comité pour décrire ce qu'elles estiment être le produit le plus approprié. Leurs propositions sont conformes aux exigences de la Monnaie royale canadienne concernant le poids, la taille, l'épaisseur et la couleur de la pièce. La société *Sherritt Gordon Mines* propose de frapper une pièce de nickel plaquée bronze (pièce de nickel doré) alors que la société *Inco* propose une pièce de nickel plaquée or (pièce Nigold). Le tableau suivant contient une description de la teneur en métal de ces deux produits.

Du seul point de vue technique, les deux pièces satisfont aux exigences de la Monnaie royale canadienne, même si certaines de leurs caractéristiques diffèrent légèrement. Avec les années, la couleur de la pièce de nickel doré s'altérera légèrement pour passer au jaune mat alors que le jaune de la pièce de nickel plaquée or conservera son éclat luisant. Par contre, de

	<i>Pièce de nickel doré</i> (pourcentage de métal)	<i>Pièce de Nigold</i>
Nickel	91,5	99,9
Cuivre	7,5	—
Étain	1,0	—
Or	—	00,1*

\* Équivalent à 8 milligrammes par pièce.

nombreux essais d'usure ont montré que la pièce de Nigold est moins résistante que la pièce de nickel doré, surtout en raison de l'épaisseur de la glaçure de la première qui est évaluée à 0,3 micromètre alors que celle de la seconde atteint 50 micromètres. En ce qui a trait aux caractéristiques magnétiques, qui revêtent une grande importance pour la protection contre les pièces contrefaites susceptibles d'être insérées dans les distributeurs automatiques, les deux pièces sont satisfaisantes. Les deux produits sont l'aboutissement d'intenses travaux de recherche et de développement en vue de concevoir une nouvelle technique de production. La société *Inco* vient tout juste de recevoir ses lettres patentes pour le procédé Nigold alors que le produit proposé par la société *Sherritt Gordon Mines* est une application d'une technique d'alliage acier-nickel élaborée ces dernières années. Le Comité tient à louer les efforts considérables déployés par les deux sociétés pour mettre au point ces deux produits de qualité.

Outre qu'elle doive satisfaire à des normes élevées de qualité, la nouvelle pièce d'un dollar doit être peu coûteuse à produire. Le coût du métal utilisé doit être considérablement moindre que la valeur nominale de la pièce afin de se protéger contre les augmentations possibles du prix du métal. En outre, comme nous le verrons plus loin, plus les coûts de production seront bas, plus les recettes du gouvernement au titre du seigneurage seront élevées.

Les deux sociétés ont présenté au Comité une estimation des coûts de production de la pièce qu'elles proposent. Ils sont les suivants:

	<i>Sherritt Gordon Mines</i> (pièce de nickel doré)	<i>Inco</i> (pièce de Nigold)
Coût du métal	0,047 \$	0,054 \$ pour le nickel 0,115 \$ pour l'or*
Coût du traitement	0,039 \$	0,098 \$
Monnaie royale canadienne**	0,015 \$	0,015 \$
Total	0,101 \$	0,282 \$

\* En supposant un prix de l'or de 448 \$ l'once Troy.

\*\* Les coûts de la Monnaie royale canadienne sont sujets à certaines variations tributaires des répercussions sur les coûts connexes comme la production des autres pièces, les frais généraux, etc.

Les deux produits présentent des différences marquées. La pièce de Nigold de la société *Inco* coûterait plus de deux fois plus cher que celle de la société *Sherritt Gordon Mines*. Cet écart est dû en grande partie à l'inclusion d'or dans le produit de la société *Inco* et à des coûts de traitement plus élevés. Pour la Monnaie royale canadienne, les coûts de frappe des deux piè-

ces sont fondamentalement semblables, même en tenant compte de l'inclusion des coûts de recuit dans les flans de la pièce de Nigold.

Les deux sociétés exploitent actuellement des usines de laminage, celle de la *Sherritt Gordon Mines* étant située à Fort Saskatchewan (Alberta), alors que celle de la société *Inco* est à Walden, près de Sudbury (Ontario). La capacité de production actuelle de flans de nickel est suffisante pour exécuter les commandes de la nouvelle pièce d'un dollar. Cependant, pour la glaçure, chaque société devrait investir de un à trois millions de dollars, selon la taille de la commande et les délais de production. Les deux sociétés auraient besoin d'un préavis d'environ 12 mois pour préparer les opérations relatives à la glaçure.

La taille de la commande et les délais de production auront probablement des répercussions sur les estimations des coûts fournies par les deux sociétés. Cependant, les économies d'échelle dans l'industrie du monnayage sont restreintes du fait que la plus grosse dépense réside dans l'achat du métal. Le délai de production risque d'être plus important puisqu'il influe directement sur la planification des dépenses. Dans l'ensemble, il n'est pas prouvé que ces aspects de la question modifieront considérablement l'écart qui existe entre les coûts de production de la pièce de Nigold et de la pièce de nickel doré.

## **B. Répercussions sur l'économie**

La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar aura certainement des effets favorables sur l'industrie minière et sur les municipalités où la pièce sera fabriquée. La fabrication des pièces de monnaie s'avère très importante pour l'industrie du nickel car les pièces constituent le produit fini possédant le pourcentage de métal le plus élevé. Compte tenu des spécifications proposées pour la nouvelle pièce d'un dollar, une commande de 300 millions de pièces représente approximativement cinq millions de livres de flans de nickel. Actuellement, la Monnaie royale canadienne commande en moyenne trois millions de livres de métal par année. Il est évident qu'au cours des prochaines années, le nombre de pièces d'un dollar frappées sera bien moindre (selon la Monnaie royale canadienne, il pourrait se situer aux environs de 50 millions de pièces, soit l'équivalent de 850 000 livres). Compte tenu de la réduction possible du nombre des pièces de moindre valeur, la Monnaie royale canadienne évalue à environ 500 000 livres l'augmentation totale du volume de flans de nickel dont elle aura besoin annuellement.

La production de pièces de monnaie n'est pas une activité à forte intensité de main-d'oeuvre. La création directe d'emplois qui résulterait de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar n'est donc pas un facteur décisif. Néanmoins, elle risque d'avoir d'importantes répercussions corollaires. Les deux sociétés estiment que leur technique et leur produit respectifs offrent des perspectives d'avenir intéressantes et de bonnes possibilités d'exportation. Signalant que son produit pouvait trouver de nombreux débouchés, la société *Inco* a fait remarquer dans son témoignage la grande qualité de sa pièce de Nigold. Non seulement celle-ci est-elle nouvelle dans le domaine de la frappe des pièces de monnaie, mais la société *Inco* estime que l'on peut utiliser sa technologie pour percer d'autres marchés, comme par exemple ceux de la bijouterie et des articles de décoration intérieure.

Le produit de la société *Sherritt Gordon Mines* offre de bonnes possibilités d'exportation principalement en raison du prix compétitif du nickel doré sur le marché mondial de la frappe de monnaies. Ce marché international est très concurrentiel; en fait, l'attribution des contrats dans les pays étrangers se joue sur des fractions de cent par pièce. Si le Canada veut

obtenir une plus large part de ce marché, il va devoir, semble-t-il, respecter un critère fondamental, à savoir offrir des prix concurrentiels. À remarquer qu'aucun pays, et surtout pas ceux du Tiers-Monde où les possibilités de commercialisation paraissent les plus prometteuses, n'utilise de pièces de monnaie contenant de l'or. Ainsi, la pièce de nickel doré de la société *Sheritt Gordon Mines* offre probablement de meilleures possibilités d'exportation que la pièce de Nigold de la société *Inco*.

### **C. Le point de vue exprimé par la Municipalité régionale de Sudbury**

Le Comité a apprécié le temps et les efforts des représentants de la Municipalité régionale de Sudbury et d'autres importantes organisations régionales qui lui ont présenté un mémoire très bien documenté et lui ont fourni un témoignage éloquent et sensé. La région de Sudbury a éprouvé de graves difficultés économiques au cours de la dernière décennie et tous les secteurs de la communauté déploient de vigoureux efforts pour diversifier et revitaliser l'économie de la région. Même si l'impact direct de la production d'une nouvelle pièce d'un dollar semble relativement restreint, les représentants de la Municipalité régionale de Sudbury ont signalé qu'il s'agit là du type de projet qui ouvre de nouvelles perspectives d'avenir.

Le Comité a dûment tenu compte du point de vue exprimé par les représentants de la Municipalité régionale de Sudbury. Les recommandations du Comité et la stratégie proposée offrent une bonne chance à la région de Sudbury de participer activement à l'expansion des activités relatives au monnayage qui résultera de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar.

## RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DE LA FABRICATION DES BILLETS DE BANQUE

---

La Banque du Canada est responsable de la mise en circulation de la monnaie de papier. Son Département des opérations bancaires a pour mission de distribuer les billets de banque par l'intermédiaire de neuf agences disséminées dans les diverses régions du pays. Il supervise le niveau des stocks et négocie les accords relatifs à l'impression des billets. Deux entreprises de la région d'Ottawa, la *British American Bank Note Inc.* et la *Canadian Bank Note Company Limited*, se partagent également les commandes annuelles de billets de banque de la Banque du Canada. Ce système sert bien toutes les parties intéressées.

Les répercussions de la mise en circulation d'une pièce d'un dollar sur l'industrie de la fabrication des billets de banque dépendent énormément de la façon dont on procédera. Quoiqu'il arrive, le Comité reconnaît que l'industrie devra effectuer certains ajustements pour s'adapter aux changements qu'entraînera la mise en circulation du nouveau dollar.

Ce sont les coupures d'un dollar que l'on trouve le plus sur le marché à l'heure actuelle. Comme cette coupure est également celle dont la durée d'utilisation est la moins longue, c'est de loin celle dont on imprime le plus gros volume chaque année. Selon des représentants des sociétés d'impression de billets de banque, le billet d'un dollar représente environ 30 % du volume d'affaires de cette industrie. La perte de cette activité sera coûteuse non seulement pour les entreprises et leurs employés mais, comme il a été allégué, pour le gouvernement aussi.

Premièrement, il se pourrait que les progrès ralentissent en ce qui concerne la productivité. La série de billets de banque actuelle est d'une excellente qualité. Ces dernières années, l'utilisation de nouveaux appareils et de nouvelles techniques a permis de réduire les coûts de 20 %. D'autres recherches sont effectuées pour accroître la durée d'utilisation des billets de banque et partant obtenir un produit de meilleure qualité. L'abandon du billet d'un dollar retardera probablement ces améliorations.

Deuxièmement, une chute du volume des billets imprimés chaque année, laquelle se produirait si l'on retirait de la circulation les billets d'un dollar, ferait à coup sûr augmenter le

coût unitaire des autres coupures. À l'heure actuelle, on exige une prime pour l'impression de petites quantités afin de tenir compte des coûts fixes. Ce prix majoré pourrait très bien devenir le nouveau prix après le retrait de la circulation des billets d'un dollar.

Troisièmement, les sociétés d'impression de titres et de billets de banque emploient des travailleurs hautement qualifiés. Une longue période d'apprentissage (jusqu'à 12 ans dans certains cas) est nécessaire pour former les imprimeurs et les graveurs avant qu'ils n'atteignent le niveau de compétence leur permettant de produire le papier monnaie de très grande qualité auquel s'attendent les Canadiens. En outre, les représentants syndicaux ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la pénurie actuelle d'apprentis. Ils ont mis le Comité en garde contre l'escalade des problèmes de ce genre que pourrait entraîner le retrait du billet d'un dollar de la circulation et ont signalé la situation précaire dans laquelle les sociétés d'impression de titres et de billets pourraient se retrouver en cas de pénurie d'employés très spécialisés. De l'avis des représentants syndicaux, aucun pays dit «avancé» ne voudrait se retrouver dans l'impossibilité de produire sa propre monnaie faute de travailleurs qualifiés.

Quatrièmement, les activités liées à l'industrie de la fabrication des billets de banque seront également touchées par le retrait de la circulation des billets d'un dollar. Les Papiers fins Domtar, le seul fournisseur des papiers fins destinés à l'impression des billets de banque canadiens d'un dollar, confirme dans un mémoire présenté au Comité que la réduction du volume des ventes aboutirait inévitablement à l'augmentation du prix de vente unitaire du papier utilisé pour les autres coupures.

Le Comité a été très sensible aux vues exprimées par les divers groupes représentant l'industrie de l'impression de titres. Le Comité n'a certainement pas l'intention de faire quelque recommandation qui nuirait indûment à une industrie aussi essentielle à la souveraineté de notre pays et qui imposerait un fardeau inéquitable à ses employés. De nouvelles techniques, de nouveaux besoins et de nouveaux débouchés exigent toujours un ajustement dans n'importe quelle activité productive de l'économie. Le secteur de l'impression de titres ne fait pas exception.

La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar va probablement faire augmenter la demande de billets de deux dollars. D'après la Banque du Canada, on peut s'attendre à une augmentation pouvant aller jusqu'à 50 %. Comme on imprime environ 100 millions de billets de deux dollars chaque année, une hausse de 50 % compenserait un cinquième de la perte de volume découlant de l'élimination du billet d'un dollar. On s'attend également que le volume des autres coupures augmente très bientôt, en partie en raison de l'inflation, mais surtout en raison du gain de popularité des guichets automatiques. Les activités connexes du secteur de l'impression de titres comme la fabrication de timbres, d'obligations, de chèques de voyage, de cartes de crédit et de billets de loterie présentent également certaines possibilités de croissance. Voilà qui compensera peut-être une bonne partie des effets néfastes de la mise en circulation d'une pièce d'un dollar et le retrait de la circulation correspondant du billet d'un dollar.

## SEIGNEURIAGE

On définit le seignuriage comme étant la différence entre la valeur nominale des pièces et leur coût de fabrication. Par conséquent, le gouvernement réalise des recettes au titre du seignuriage chaque fois qu'il émet une pièce dont la valeur nominale est supérieure au coût de production. À titre d'exemple, la production d'une pièce de 25 cents coûte environ 5 cents, ce qui laisse au gouvernement un profit (ou seignuriage) de 20 cents chaque fois qu'une nouvelle pièce de 25 cents est mise en circulation.

À strictement parler, le seignuriage produit des recettes chaque fois que la masse monétaire s'accroît à la suite de la mise en circulation de billets de banque ou de pièces de monnaie. En ce qui concerne les billets, toutefois, il est plus difficile de calculer les sommes que rapporte leur mise en circulation parce qu'il faut tenir compte des frais de remplacement des billets existants et des frais de transaction subis par la Banque du Canada. En bref, les recettes de seignuriage résultant de leur mise en circulation sont englobées dans le montant des bénéfices que la Banque du Canada verse chaque année au Receveur général du Canada. Il s'agit là de facteurs comptables très complexes, mais il est néanmoins permis de croire que le seignuriage ne produira aucun revenu si la pièce de monnaie d'un dollar ne fait que remplacer les billets de même valeur actuellement en circulation (à l'exception des économies provenant du fait que les coûts à long terme de production des pièces sont inférieurs aux coûts de production des billets, voir les pages 6 et 7, ci-dessus). Des recettes ne commenceront à s'accumuler que lorsque le nombre de pièces mises en circulation dépassera le nombre des billets d'un dollar en circulation, c'est-à-dire 300 millions.

Ultimement, le volume de pièces d'un dollar mis en circulation dépendra de la demande du public. Plus rapidement sera acceptée et largement utilisée la nouvelle pièce par le public canadien, plus grande sera la probabilité que plus de 300 millions de pièces soient introduites pour remplacer les billets d'un dollar. La vélocité de circulation des pièces a tendance à s'accroître légèrement plus rapidement que celle des billets, comme le démontre leur taux annuel de croissance (entre 1977 et 1984, le volume de billets s'est accru annuellement en moyenne de 4,8 % alors que ce taux est de 10,4 % pour les pièces (excluant les pièces d'un cent)). De plus, plusieurs billets d'un dollar pourraient ne jamais être retournés à la Banque

du Canada afin d'être conservés comme souvenir. En conséquence, un plus gros volume de pièces sera peut-être nécessaire pour satisfaire les besoins des transactions commerciales actuellement transigées avec les 300 millions de billets d'un dollar. À cet égard, l'expérience australienne suggère qu'un nombre additionnel pouvant atteindre 50 % du volume initial peut être requis pour remplacer d'une manière adéquate les billets d'une même valeur. Si une telle situation se produisait au Canada, le gouvernement pourrait anticiper un revenu découlant du seigneurage de la première émission de pièce sur près de 150 millions de pièces. Toutefois, les représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada ont insisté sur le fait que toute estimation dans le volume de pièces émis est sujet à beaucoup d'incertitude. Le montant reçu à titre de seigneurage n'est jamais connu précisément tant que l'année financière n'est pas complétée.

#### **A. Affectation des recettes de seigneurage résultant de la première émission au financement des Jeux olympiques de Calgary**

Conformément à son mandat, le Comité a discuté de l'opportunité d'affecter les recettes de seigneurage résultant de la première émission de la nouvelle pièce d'un dollar au financement des Jeux olympiques de Calgary. Le Comité a demandé l'avis de représentants du ministère des Finances et de la Banque du Canada, ainsi que celui du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur). D'autres témoins se sont également prononcés à ce sujet.

De l'avis du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), une telle utilisation des recettes de seigneurage aiderait le gouvernement à atteindre l'objectif qui consiste à financer les Jeux olympiques de Calgary au moyen de recettes d'origine non fiscale. Si le gouvernement amassait la somme de 60 millions de dollars au titre du seigneurage, il pourrait s'en servir pour payer une part significative du coût des Jeux olympiques.

Les représentants du ministère des Finances ont indiqué au Comité que ce type d'opération ferait exception aux pratiques financières courantes du gouvernement, puisque les revenus provenant d'une source donnée (seigneurage) seraient affectés exclusivement au financement de certaines dépenses. Même si le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor sont habilités, en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, à créer un compte spécial destiné à financer certaines dépenses, une telle décision ne serait pas conforme à l'intention du gouvernement de remédier à ce que le Vérificateur général du Canada a appelé la «nature fragmentaire des rapports», qui résulte de l'utilisation de comptes spéciaux. En outre, les résultats d'une telle opération seraient très incertains puisque le volume des recettes dépendra entièrement de la demande et de l'acceptation de la nouvelle pièce par le public.

#### **B. Le seigneurage dans les années à venir**

Lorsque le remplacement des billets d'un dollar par des pièces de monnaie sera terminé, chaque nouvelle émission de pièces d'un dollar entraînera des recettes de seigneurage. Ces dernières années, le taux de croissance annuelle du volume des billets d'un dollar a été de l'ordre de 3,5 %. Comme les gens ont tendance à accumuler les pièces de monnaie, il est raisonnable de penser que la croissance annuelle dans le volume des pièces d'un dollar sera supérieure. En supposant une demande annuelle de 50 millions de nouvelles pièces, le gouvernement touchera annuellement des recettes de seigneurage qui varieront entre 35,6 et 44,7 millions de dollars, selon le coût de production final de la pièce choisie. Pendant une période de 20 ans, ce volume de croissance représente un taux moyen annuel de 5 %. En fonction de ces hypothèses, la valeur présente des revenus de seigneurage obtenus au cours

des 20 prochaines années pourrait atteindre 539,9 millions de dollars dans le cas de la pièce de nickel doré et 430 millions de dollars dans le cas de la pièce Nigold. Un tel revenu constitue certes un argument additionnel en faveur de la mise en circulation d'une pièce d'un dollar.

Les recettes de seigneuriage que touche le gouvernement sont considérées comme des recettes non fiscales. Il faut toutefois bien comprendre que dans la mesure où ces pièces additionnelles sont aux mains des Canadiens, l'économie n'en profite pas, puisque ce montant supplémentaire est dépensé par le gouvernement et non pas le grand public.

## RECOMMANDATIONS

Les faits présentés au Comité de même que les délibérations des membres du Comité donnent lieu aux recommandations suivantes.

En ce qui concerne la mise en circulation d'une pièce d'un dollar, le Comité recommande :

1. Le Gouvernement du Canada mette en circulation une nouvelle pièce d'un dollar et à cet effet, qu'il change immédiatement la Monnaie royale canadienne de manière à permettre l'introduction d'une telle pièce sous les procédures habituelles, les recommandations ci-jointes.
2. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar soit accompagnée par un retrait simultané des billets d'un dollar et que ce processus soit réparti sur une période de trois ans, commençant à la date de la première émission de cette nouvelle pièce.

En ce qui concerne l'affectation des revenus de seigneuriage de la première émission de cette nouvelle pièce d'un dollar à l'organisation des Jeux olympiques de Calgary, le Comité recommande que :

3. Les revenus de seigneuriage, au lieu d'être payés au ministre de l'Énergie, résultant de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar pendant les cinq premières années soient affectés au financement des Jeux olympiques de Calgary.

En ce qui concerne les dimensions, la forme et la composition de la nouvelle pièce d'un dollar, le Comité recommande que :

4. La nouvelle pièce d'un dollar ait pour diamètre 25,4 mm, qu'elle ait un poids net de 2,01 grammes, un diamètre de 25,5 mm et une épaisseur d'un peu plus de 2,0 mm.



## RECOMMANDATIONS

---

Les faits présentés au Comité de même que les délibérations des membres du Comité donnent lieu aux recommandations suivantes.

En ce qui concerne la mise en circulation d'une pièce d'un dollar, le Comité recommande que

- 1. Le Gouvernement du Canada mette en circulation une nouvelle pièce d'un dollar et à cet effet, qu'il charge immédiatement la Monnaie royale canadienne de planifier l'introduction d'une telle pièce selon les procédures énoncées dans les recommandations ci-jointes.**
- 2. La mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar soit accompagnée par un retrait simultané des billets d'un dollar et que ce processus soit réparti sur une période de trois ans, commençant à la date de la première émission de cette nouvelle pièce.**

En ce qui concerne l'affectation des revenus de seigneurage de la première émission de cette nouvelle pièce d'un dollar à l'organisation des Jeux olympiques de Calgary, le Comité recommande que

- 3. Les revenus de seigneurage, ne dépassant pas 60 millions de dollars, résultant de la mise en circulation d'une nouvelle pièce d'un dollar pendant les cinq premières années soient affectés au financement des Jeux olympiques de Calgary.**

En ce qui concerne les dimensions, la forme et la composition de la nouvelle pièce d'un dollar, le Comité recommande que

- 4. La nouvelle pièce d'un dollar soit dotée de onze (11) côtés, qu'elle ait un poids total de sept grammes, un diamètre de 26,5 mm et une épaisseur d'au plus 2,0 mm.**

5. La couleur de la nouvelle pièce d'un dollar soit jaune-or.
6. Le contenu en nickel de la pièce soit extrait et produit au Canada.
7. La nouvelle pièce d'un dollar devant être mise en circulation se compose de nickel doré, soit un alliage de nickel, de cuivre et d'étain.

En relation avec son ordre de renvoi, le Comité recommande que

8. En plus de la nouvelle pièce d'un dollar devant être mise en circulation, la Monnaie royale canadienne considère sérieusement la possibilité de frapper une pièce spéciale faite de Nigold pour commémorer les Jeux olympiques de Calgary.

## RECOMMANDATIONS

## ANNEXE I

### LISTE DES TÉMOINS

#### Témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des prévisions budgétaires en général

##### Le lundi 15 avril 1985:

##### De la Monnaie royale canadienne:

Gérald Lahaie, président par intérim et vice-président, Administration et finances;

Denis Cudahy, vice-président, Production.

*(fascicule n° 7)*

##### De la Banque du Canada:

John W. Crow, premier sous-gouverneur;

Donald G.M. Bennett, chef, Département des opérations bancaires.

*(fascicule n° 7)*

##### Le mercredi 17 avril 1985:

##### De l'Association canadienne du transport urbain:

Jean Jacques Bouvrette, vice-président administratif, ACTU, et directeur général de l'exploitation, Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal;

Lloyd Berney, directeur général de l'exploitation, Commission de transport de Toronto;

Al Cormier, directeur exécutif, ACTU;

Herb Jobb, directeur général des finances, Commission de transport de Toronto.

*(fascicule n° 8)*

##### Le jeudi 18 avril 1985:

##### Du Conseil canadien du commerce de détail:

Alasdair J. McKichan, président;

Fernand Ayotte, directeur de l'exploitation, Steinberg Inc.;

Stephen Ashe, gérant de secteur, Steinberg Inc.

*(fascicule n° 9)*

##### De «Sherritt Gordon Mines Limited»:

Neil Colvin, vice-président et directeur des opérations en Alberta;

Allan H. Lee, gérant, Produits métalliques usinés.

*(fascicule n° 9)*

**Le mardi 23 avril 1985:**

**De «INCO LIMITED»:**

Walter Curlook, vice-président exécutif;

John Brema, directeur des ventes (Canada);

Bruce Conard, chef de section, Électrochimie, Laboratoire J. Roy Gordon «Inco Limited»;

Dennis Nagata, directeur, Relations avec les médias.

*(fascicule n° 10)*

**De la Municipalité régionale de Sudbury:**

Tom Davies, président;

Ron MacDonald, président, Métallurgistes unis d'Amérique section locale 6500;

Bill Goring, président, Chambre de commerce du district de Sudbury;

Thomas Hennessy, directeur général, Corporation de développement régional de Sudbury .

*(fascicule n° 10)*

**De l'Association canadienne d'auto-distribution:**

Don Blowe, directeur exécutif;

Ed Fraser, coprésident, Comité de la monnaie;

Jean Boissé, président national.

*(fascicule n° 10)*

**Le jeudi 25 avril 1985:**

**De la «British American Bank Note Inc.»:**

Kenneth S. Sargent, conseiller auprès du président.

*(fascicule n° 11)*

**De la «Canadian Bank Note Company Limited»:**

Robert Gordon Hutton, vice-président principal, Gouvernement;

Roy Arnold Huber, conseiller spécial;

Douglas Arends, président.

*(fascicule n° 11)*

**De l'«Ottawa Plate Printers', Plate Finishers' & Engravers' Union» section locale 6:**

John M. Kuiack, membre;

Ed Major, président.

*(fascicule n° 12)*

**Le vendredi 26 avril 1985:**

**Du ministère des Finances:**

John Sargent, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier.

*(fascicule n° 12)*

**L'honorable Otto Jelinek, ministre d'État (Condition physique et Sport amateur).**

*(fascicule n° 12)*

**De la Monnaie royale canadienne:**

Jim C. Corkery, président-directeur général.

*(fascicule n° 12)*

**Le lundi 29 avril 1985:**

**De l'Association des Banquiers canadiens:**

William Arnold Newman, président, ABC Comité des opérations et compensations nationales, coordinateur des opérations interbancaires, La Banque Royale du Canada;

George Lucien Girouard, ABC directeur adjoint, Opérations;

Joseph Adrian Comeau, membre, ABC Comité des opérations et compensations nationales, directeur de l'informatique, La Banque Canadienne Impériale de Commerce.

*(fascicule n° 13)*

**De la Monnaie royale canadienne:**

Jim C. Corkery, président-directeur général;

Denis Cudahy, vice-président, Production.

*(fascicule n° 13)*

**Le mardi 30 avril 1985:**

**Du Conseil canadien des aveugles:**

Rudy Rempel, président national;

Bruce Clark, directeur exécutif.

*(fascicule n° 13)*

**De l'Institut national canadien pour les aveugles:**

Robert Elton, directeur de la rééducation, Bureau national.

*(fascicule n° 13)*

**De la Monnaie royale canadienne:**

Denis Cudahy, vice-président, Production.

*(fascicule n° 13)*



## ANNEXE II

### PARTICULIERS ET ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES ET ENVOYÉ DES LETTRES AU COMITÉ, MAIS QUI N'ONT PAS TÉMOIGNÉ

Leslie W.C.S. Barnes,  
Ottawa (Ontario).

James H. Bilton,  
Ottawa (Ontario).

Julie Buck,  
Kinburo (Ontario).

Marie A. Buscomb,  
Calabogie (Ontario).

La Chambre de commerce du Canada,  
Ottawa (Ontario).

«The Corporation of the Town of Capreol»,  
Capreol (Ontario).

Janet Dunkley,  
Ottawa (Ontario).

Fédération canadienne des municipalités,  
Ottawa (Ontario).

B. Griffin,  
North Vancouver (Colombie-Britannique).

«Halifax-Dartmouth Bridge Commission»,  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

Jeff, Howard and Myrtle Lillie,  
Woodlawn (Ontario).

«Marsh Engineering Ltd.»,  
Port Colborne (Ontario).

David G.C. Menzel,  
Toronto (Ontario).

Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton,  
Ottawa (Ontario).

Papiers fins Domtar,  
Montréal (Québec).

Nicolas Pohanka,  
Montréal (Québec).

L.W. Preston,  
Burlington (Ontario).

A.K. Ray,  
Gloucester (Ontario).

L. Riley,  
Woodlawn (Ontario).

Michael R. Ryan,  
Toronto (Ontario).

Syndicat international des communications graphiques section locale 588,  
Ottawa (Ontario).

«Universal Skate Sharpeners Ltd.»,  
Calgary (Alberta).

Ville d'Ottawa,  
Service de l'environnement,  
Ottawa (Ontario).

Ville de Red Deer,  
Service du transport,  
Red Deer (Alberta).

## ANNEXE III

### ORDRE DE RENVOI ET PROCÈS-VERBAUX

#### ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 14 février 1985

*IL EST ORDONNÉ,—*

Que le Comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à effectuer une étude et à présenter un rapport sur

- a) l'opportunité pour le Canada de mettre en circulation une pièce de monnaie de \$1;
- b) l'opportunité de réunir des fonds pour les Jeux olympiques de Calgary de 1988 en accordant à l'organisation des Jeux le seigneurage de la première émission des pièces en question; et
- c) les dimensions, la forme et la composition d'une telle pièce de \$1 si l'on décide de l'émettre;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il jugera nécessaire;

Que le Comité présente un budget des dépenses qu'il prévoit engager dans l'exercice de son pouvoir d'embaucher du personnel à la Chambre des communes qui devra l'approuver avant qu'il n'entreprenne son enquête; et

Que le Comité fasse rapport à la Chambre le 14 juin 1985 au plus tard.

*ATTESTÉ*

*pour Le Greffier de la Chambre des communes*

MICHAEL B. KIRBY

## PROCÈS-VERBAUX

(Texte)

LE JEUDI 30 MAI 1985  
(30)

Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général se réunit, à huis clos, ce jour à 15 h 58, sous la présidence de Bill Kempling (*président*).

*Membres du Comité présents:* David Daubney, Bill Kempling.

*Substituts présents:* Murray Cardiff, Douglas Frith, John Rodriguez.

*Aussi présent:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Gilles Gauthier, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 14 février 1985 relatif à la frappe et à la mise en circulation d'une pièce d'un dollar. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 15 avril 1985, fascicule n° 7*).

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 4 JUIN 1985  
(31)

Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général se réunit, à huis clos, ce jour à 15 h 48, sous la présidence de Bill Kempling (*président*).

*Membres du Comité présents:* Pat Binns, Jean-Pierre Blackburn (*Jonquière*), Bud Bradley, Michael Cassidy, David Daubney, Bill Kempling, Peter Peterson, Anthony Roman.

*Substituts présents:* Douglas Frith, John Rodriguez.

*Aussi présent:* Du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Gilles Gauthier, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 14 février 1985 relatif à la frappe et à la mise en circulation d'une pièce d'un dollar. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 15 avril 1985, fascicule n° 7*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

À 16 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Comité permanent des prévisions budgétaires en général se réunit, à huis clos, ce jour à 15 h 43, sous la présidence de Bill Kempling (*président*).

*Membres du Comité présents:* Jean-Pierre Blackburn (*Jonquière*), Bud Bradley, Michael Cassidy, Bill Kempling, Bill Lesick, Peter Peterson, Anthony Roman, Bill Tupper.

*Substituts présents:* Bob Brisco, John Rodriguez.

*Aussi présent:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Gilles Gauthier, attaché de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 14 février 1985 relatif à la frappe et à la mise en circulation d'une pièce d'un dollar. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 15 avril 1985, fascicule n° 7*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

Bob Brisco propose,—Que le Comité recommande que la nouvelle pièce d'un dollar devant être mise en circulation se compose de nickel doré, soit un alliage de nickel, de cuivre et d'étain.

Après débat, la motion mise aux voix est adoptée par le vote suivant:

POUR:

Jean-Pierre Blackburn ( <i>Jonquière</i> )	Bill Lesick	Anthony Roman
Bud Bradley	Peter Peterson	Bill Tupper—(7);
Bob Brisco		

CONTRE:

Michael Cassidy	John Rodriguez	—(2).
-----------------	----------------	-------

Sur motion de Bill Lesick, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté à titre de premier rapport du Comité à la Chambre, et que le président le présente à la Chambre.

Sur motion de Jean-Pierre Blackburn (*Jonquière*), il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 6 000 exemplaires supplémentaires du fascicule n° 22 des Procès-verbaux et témoignages du Comité, lequel contiendra le premier rapport à la Chambre.

Sur motion de Michael Cassidy, il est convenu,—Que le rapport soit imprimé sous forme tête-bêche.

Sur motion de Anthony Roman, il est convenu, - Que tous les exemplaires du fascicule n° 22, qui contiendra le premier rapport, soient munis d'une couverture distincte telle qu'approuvée par le Comité.

À 18 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité,*

Jean Michel Roy.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 7 à 13, 21 et 22 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis

*Le président*

**BILL KEMPLING**